



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 27798

## Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la condition des drépanocytaires en situation d'urgence en Martinique. En effet, cette maladie génétique, grave, actuellement incurable, malgré les progrès réalisés, touche en Martinique 3 000 personnes selon les estimations effectuées. Elle ne peut être prise en charge que de manière spécifique, d'où l'existence de centres de référence de la drépanocytose, ce qui a permis à la fois une amélioration de la qualité de vie et une augmentation de l'espérance de vie. C'est pourquoi les drépanocytaires doivent bénéficier d'un encadrement médical et social adapté. Dans la mesure où de nombreux organes des patients sont altérés, une prise en charge pluridisciplinaire et des soins de technicité et de paramétrage particuliers sont de ce fait inéluctables. En Martinique, deux centres de référence existent, l'un concernant les adultes, basé à l'hôpital Mangot-Vulcin au Lamentin, l'autre concernant les enfants, basé à la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant (MFME). Si la gestion thérapeutique tant en termes d'urgence que de prise en charge des soins pour les enfants se trouve localisée à la MFME, il en va différemment pour les adultes. C'est ainsi que, concernant ces derniers, une rupture dans la prise en charge globale des soins existe du fait de la séparation géographique entre les urgences et le centre de référence. Il lui demande si, dans ce cas particulier, il ne serait pas nécessaire de regrouper le centre des urgences et le centre de référence pour les soins sur un même site, celui du Lamentin, comme cela existait auparavant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27798

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2013](#), page 5365

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)